

Des faits

- Au Québec, un aîné sur quatre vit sous le seuil de la pauvreté.
- La pauvreté des aînés touche surtout les femmes, qui ont été, en grande majorité, des mères au foyer, donc sans revenus.
- D'ici 2011, le nombre de Québécois de 75 ans et plus aura augmenté de 37 %.
- Vieillesse signifie : apparition des incapacités allant jusqu'à la perte d'autonomie complète, dépendance physique et affective, isolement, exclusion sociale, violence.
- Le manque de services spécialisés destinés aux aînés oblige les proches – les aidants naturels – à palier la situation.
- Les aidants naturels sont à 75 % des femmes, qui fournissent plus de 80 % des soins requis par un parent âgé.
- Les aidants naturels sont affectés par : l'épuisement, la détresse psychologique, l'isolement social, le manque de ressources financières et professionnelles pour prodiguer des soins au parent âgé et pour obtenir du répit.

Depuis plus de vingt ans, Secours aux aînés, une œuvre du Cardinal Léger, appuie des organismes qui proposent des solutions à la pauvreté des aînés, et se préoccupe de la situation des aidants naturels depuis 1999, alors que l'appellation même de « aidant naturel » n'était pas encore reconnue !

En 2006 Secours aux aînés a versé plus de 251 000 \$ à des organismes communautaires du Québec pour rejoindre près de 15 000 personnes âgées et aidants naturels.

Secours aux aînés, en quelques lignes

- Reconnaît la **situation d'urgence** dans laquelle se trouve la population des aînés : le manque d'intérêt généralisé pour une population démunie, délaissée et oubliée.
- Tente de maintenir les aînés dans leur environnement naturel le plus longtemps possible, et ce, tout en améliorant leur qualité de vie et celle de leurs proches.
- Soutient des organismes reconnus qui offrent un ensemble de services visant à assurer le maintien à domicile des personnes âgées.
- Veut prévenir l'épuisement physique et affectif relié à la tâche d'aidant naturel.